PROGRAMME D'AIDE EN SOUTIEN À LAC-MÉGANTIC



MISE À JOUR DU PROGRAMME D'AIDE EN SOUTIEN À LAC-MÉGANTIC

Le programme d'aide de la Croix-Rouge vise à compléter l'aide gouvernementale ainsi que les éléments couverts par les contrats d'assurances détenues par les bénéficiaires inclus dans ce programme.

Ce programme ne remplace pas les pertes, mais vise à combler les besoins de première nécessité tels que : hébergement, alimentation, habillement, besoins

d'hygiène, besoins des enfants, besoins de santé physique et psychosociale, besoins de transport, besoins liés au travail et à la reprise des activités des entreprises. Il couvre également certains besoins des familles endeuillées et ceux des enfants ayant perdu un parent. La priorité d'accès et le type d'assistance ont été planifiés en fonction des clientèles les plus vulnérables.

Clientèles

Phase d'urgence 300 000 \$

Phase de rétablissement à court terme, estimée à 7,7 M\$ (2013-2014) Phase de rétablissement à long terme, estimée à plus de 3 M\$ (2014 et années subséquentes)

AIDE AUX INDIVIDUS ET AUX FAMILLES

Propriétaires occupants et locataires de résidences détruites ou endommagées, qui ont réintégré ou qui sont toujours évacués

Une aide peut aussi être disponible pour les résidants qui doivent déménager à cause des odeurs, du bruit ou d'un choc post-traumatique.

Services essentiels:

- Alimentation
- Habillement
- Services personnels
- Soins de santé
- Articles et produits pour la maison

Hébergement:

- Frais supplémentaires pour le logement temporaire
- Articles domestiques : vaisselle, batterie de cuisine, ustensiles, literie et lingerie de maison, petits appareils électroménagers
- Frais d'aménagement et de nettoyage (peinture, travaux mineurs, achats divers)
- Frais de réparation (achats de matériaux, paiement de contrats d'entrepreneurs, location d'équipement)

Besoins personnels:

- Alimentation
- Habillement (lessive)
- Articles d'hygiène et produits pour bébé

Besoins des enfants :

- Retour à l'école (frais de scolarité, fournitures scolaires, frais d'aide aux devoirs, etc.)
- Inscription à une activité sportive, culturelle ou parascolaire
- Frais de gardiennage ou de service de garde en milieu scolaire
- Accessoires pour bébé

Le soutien de la phase de rétablissement à long terme sera composé du prolongement de services des deux phases précédentes et couvrira d'autres besoins spécifiques de la communauté qui émergeront.

Une aide sera également disponible pour soutenir la vie économique de la MRC et les entreprises dans la poursuite de leurs activités.

Clientèles	Phase d'urgence 300 000 \$	Phase de rétablissement à court terme, estimée à 7,7 M\$ (2013-2014)	Phase de rétablissement à long terme, estimée à plus de 3 M\$ (2014 et années subséquentes)
	AIDE AUX INDIVIDUS ET	AUX FAMILLES (SUITE)	
Propriétaires occupants d'une résidence principale détruite - L'aide est disponible pour la reconstruction ou l'achat d'une nouvelle résidence. - Un montant maximal de 20 000 \$ peut être accordé.		Besoins en santé: - Trousse de premiers soins - Produits de pharmacie - Remplacement lunettes, prothèses, matériel ambulatoire Frais de transport - Billet de transport en commun - Taxi - Essence pour véhicule personnel Articles de sports, loisirs Outils, uniformes et équipement - Vêtements de travail, uniformes outils ou équipements de travail lorsque ceux-ci doivent être fournis par le travailleur et sont essentiels au travail. Frais de reconstruction ou de déménagement: Matériaux de construction, paiement d'un contrat d'entrepreneur, frais notariés, branchements aux services publics, droit de mutation, achat de terrain, frais d'arpentage, frais supplémentaires pour assurances habitation, frais de déménagement et d'entreposage, installation de	Le soutien de la phase de rétablissement à long terme sera composé du prolongement de services des deux phases précédentes et couvrira d'autres besoins spécifiques de la communauté qui émergeront. Une aide sera également disponible pour soutenir la vie économique de la MRC et les entreprises dans la poursuite de leurs activités.
Bénéficiaires des services de santé, des services sociaux, des services jeunesse et des services des organismes communautaires locaux - L'aide vise à combler les besoins en transport des bénéficiaires qui n'ont plus accès aux services ou qui peuvent difficilement y accéder à cause de la fermeture de rues.		fosse septique et puits artésien, etc.) Frais de transport - Coupons de transport en commun distribués par les organismes commnautaires locaux pour le transport en commun organisé par la ville. - Essence pour véhicule personnel	

Clientèles	Phase d'urgence 300 000 \$	Phase de rétablissement à court terme, estimée à 7,7 M\$ (2013-2014)	Phase de rétablissement à long terme, estimée à plus de 3 M\$ (2014 et années subséquente
	AIDE AUX INDIVIDUS ET	AUX FAMILLES (SUITE)	
Travailleurs qui ont perdu moins de 7 jours de salaire - L'aide vise à combler les besoins de première nécessité pour la famille du travailleur.		Besoins personnels : - Alimentation	
Travailleurs des entreprises qui sont détruites ou endommagées qui ont perdu leur emploi et travailleurs des entreprises qui ne peuvent poursuivre leurs activités en raison de l'évacuation - L'aide vise à combler les besoins de première nécessité pour la famille du travailleur ainsi que les besoins pour le retour à l'école des enfants.	Services essentiels : - Alimentation	Besoins personnels: - Alimentation - Habillement - Articles d'hygiène et produits pour bébé Besoins des enfants: - Retour à l'école (frais de scolarité, fournitures scolaires, frais d'aide aux devoirs, etc.)	Le soutien de la phase de rétablissement à long terme sera composé du prolongement de services des deux phases précédentes et couvrira d'autres besoins spécifiques de la communauté qui émergeront. Une aide sera également disponible pour soutenir la vie économique de la MRC et les entreprises dans la poursuite de leurs activités.
Les étudiants de niveau collégial ou universitaire qui ont perdu leur travail		Besoins personnels : - Alimentation Besoins des étudiants : - Frais de scolarité - Fournitures scolaires - Vêtements	
Travailleurs autonomes et propriétaires d'entreprises qui ont été détruites ou endommagées ainsi que celles qui ne peuvent poursuivre leurs activités à cause de l'évacuation (à condition que ce soit leur principale source de revenus) - L'aide vise à combler les besoins de première nécessité de la famille du travailleur autonome ou du propriétaire de l'entreprise ainsi que les besoins pour le retour à l'école des enfants. - L'aide est également disponible pour les copropriétaires d'entreprises.		Besoins personnels: - Alimentation - Habillement - Articles d'hygiène et produits pour bébé Besoins des enfants: - Retour à l'école (frais de scolarité, fournitures scolaires, frais d'aide aux devoirs, etc.)	

Clientèles	Phase d'urgence 300 000 \$	Phase de rétablissement à court terme, estimée à 7,7 M\$ (2013-2014)	Phase de rétablissement à long terme, estimée à plus de 3 M\$ (2014 et années subséquentes)
	AIDE AUX EI	NTREPRISES	
Travailleurs autonomes et propriétaires d'entreprises qui sont détruites ou endommagées ainsi que celles qui ne peuvent poursuivre leurs activités à cause de l'évacuation - L'aide vise à combler les besoins liés à la poursuite ou au redémarrage des activités de l'entreprise. - L'aide sert également à combler le montant des franchises d'assurances. - Un montant maximal de 7000 \$ par entreprise peut être accordé. Travailleurs autonomes et propriétaires d'entreprises de la MRC du Granit qui subissent une diminution de leur chiffre d'affaires en raison de la perte de contrats, d'une baisse d'achalandage ou de la perte d'équipement causée par le sinistre - L'aide vise les entreprises qui ont un chiffre d'affaire de 250 000 \$ et moins par année. - Un montant maximal de 5000 \$ par entreprise peut être accordé.		Frais de subsistance pour l'entreprise Reprise des activités: - Mobilier et équipements de bureau - Rachat de marchandises, papeterie, machinerie - Frais de contrat de construction pour le nouvel emplacement Trousse de premiers soins Frais de subsistance pour l'entreprise - Paiement de factures - Versements hypothécaires - Autres besoins	Le soutien de la phase de rétablissement à long terme sera composé du prolongement de services des deux phases précédentes et couvrira d'autres besoins spécifiques de la communauté qui émergeront. Une aide sera également disponible pour soutenir la vie économique de la MRC et les entreprises dans la poursuite de leurs activités.
AIDE AUX FAMILLES ENDEUILLÉES			
Familles endeuillées - L'aide est disponible pour les familles qui ont perdu un ou plusieurs de leurs proches lors de la catastrophe.		Frais afférents aux funérailles Besoins personnels : - Alimentation - Habillement (lessive) - Articles d'hygiène et produits pour bébé Frais de transport : - Essence pour véhicule personnel Besoins des enfants : - Retour à l'école (frais de scolarité, fournitures scolaires, frais d'aide	Le soutien de la phase de rétablissement à long terme sera composé du prolongement de services des deux phases précédentes et couvrira d'autres besoins spécifiques de la communauté qui émergeront. Une aide sera également disponible pour soutenir la vie économique de la MRC et les entreprises dans la poursuite de leurs activités.

aux devoirs, etc.)

Clientèles	Phase d'urgence 300 000 \$	Phase de rétablissement à court terme, estimée à 7,7 M\$ (2013-2014)	Phase de rétablissement à long terme, estimée à plus de 3 M\$ (2014 et années subséquentes)		
AIDE AUX ENFANTS MIN	AIDE AUX ENFANTS MINEURS OU AUX ENFANTS ENCORE AUX ÉTUDES DONT L'UN OU LES PARENTS SONT DÉCÉDÉS				
Enfants mineurs ou enfants encore aux études dont l'un ou les parents sont décédés - L'aide vise à contribuer à combler les besoins immédiats de l'enfant ainsi que ceux à venir.		Soutien aux enfants de personnes décédées - Régime enregistré d'épargne étude ou certificat de placement garanti (en fonction de certains critères comme l'âge et la poursuite ou non des études) Besoins des enfants: - Frais de gardiennage ou de service de garde en milieu scolaire - Inscription à une activité sportive, culturelle ou parascolaire - Retour à l'école (frais de scolarité, fournitures scolaires, frais d'aide aux devoirs, etc.) - Articles de sport ou de loisirs, jouets, billets de spectacles ou autre souhait exprimé par l'enfant.	Le soutien de la phase de rétablissement à long terme sera composé du prolongement de services des deux phases précédentes et couvrira d'autres besoins spécifiques de la communauté qui émergeront. Une aide sera également disponible pour soutenir la vie économique de la MRC et les entreprises dans la poursuite de leurs activités.		
AIDE AUX ORGANISMES					
Organismes sans but lucratif dont les locaux sont détruits ou endommagés ainsi que ceux qui ne peuvent poursuivre leurs activités à cause de l'évacuation - L'aide vise à combler les besoins liés à la poursuite ou au redémarrage des activités de l'organisme L'aide sert également à comblerle montant des franchises d'assurances.		Frais de subsistance Reprise des activités : - Mobilier et équipements de bureau - Rachat de marchandises, papeterie, machinerie - Frais de contrat de construction pour le nouvel emplacement Trousse de premiers soins	Le soutien de la phase de rétablissement à long terme sera composé du prolongement de services des deux phases précédentes et couvrira d'autres besoins spécifiques de la communauté qui émergeront. Une aide sera également disponible pour soutenir la vie économique de la MRC et les entreprises dans la poursuite de leurs		

- Un montant maximal de 7000 \$ par organisme peut être accordé.

activités.

Clientèles	Phase d'urgence 300 000 \$	Phase de rétablissement à court terme, estimée à 7,7 M\$ (2013-2014)	Phase de rétablissement à long terme, estimée à plus de 3 M\$ (2014 et années subséquentes)
AIDE AUX ORGANISMES (SUITE)			
Organismes sans but lucratif - L'aide vise à s'assurer que les organismes sans but lucratif peuvent poursuivre leurs services ou même augmenter leur capacité à offrir des services. La menace de fermeture ou l'augmentation des activités doit être en lien avec la catastrophe. - Une somme de 450 000 \$ sera consacrée à l'élaboration de programmes et à l'embauche de ressources humaines dédiées.		Sous présentation de projets par les OSBL	Le soutien de la phase de rétablissement à long terme sera composé du prolongement de services des deux phases précédentes et couvrira d'autres besoins spécifiques de la communauté qui émergeront. Une aide sera également disponible pour soutenir la vie économique de la MRC et les entreprises dans la poursuite de leurs activités.
AIDE À LA COMMUNAUTÉ			
Pour tous les groupes de bénéficiaires du programme d'aide et les membres de la communauté qui en auraient besoin. - Une somme de 1 M\$ sera consacrée à l'élaboration de programmes et à l'embauche de ressources humaines dédiées. Le programme sera offert en complémentarité aux programmes réguliers ainsi qu'en complémentarité à ceux qui seront spécifiquement mis en place par le CSSS pour répondre aux besoins liés à cette catastrophe.		Programme de santé et de services sociaux mis en place en collaboration avec le Centre de santé et de services sociaux (CSSS). Le programme pourra aider à contrer les effets du stress et de l'anxiété et couvrir les besoins suivants (non exclusif): aide psychosociale individuelle et de groupe, accompagnement des familles pour les différentes démarches, aide à domicile, adaptation de résidence pour personnes handicapées, répit (gardiennage), présence d'intervenants psychosociaux dans les bureaux des différentes organisations qui ont des programmes d'aide, etc.	
PROGRAMME À L'INTENTION DES CLIENTÈLES SCOLAIRES			
Programme à l'intention des clientèles scolaires de tous les niveaux - Une somme de 500 000 \$ est disponible pour l'élaboration de programmes et l'embauche de ressources humaines dédiées.		Programme mis en place par la Commission so d'études collégiales de Lac-Mégantic (Cégep B	

